

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 septembre 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'UTILISATION D'EXPRESSIONS PRÉSUMÉES ANTIPARLEMENTAIRES

M. le Président: Le député de Burlington souhaite donner des explications sur un fait personnel rattaché à une question portée à mon attention hier. Que les députés sachent que j'estime l'incident grave et sérieux. J'écoute maintenant le député.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Merci, monsieur le Président.

Après la controverse qui a entouré ma réplique à la députée de Hamilton-Est, j'ai eu le temps de revoir l'enregistrement vidéo de l'incident et je tiens à donner quelques explications à la Chambre. Je me suis emporté et j'ai dit des choses que je n'aurais pas dû dire. Le plus malheureux, c'est que les termes que j'ai utilisés ont offensé la députée et ont provoqué la colère à la Chambre. Je présente mes plus sincères excuses à la députée de Hamilton-Est et à tous les autres députés qui ont été blessés par mes remarques. Je retire toutes les paroles offensantes que j'ai dites hier.

Monsieur le Président, je regrette cet incident et je tiens à assurer tous les députés de mon respect pour notre institution.

M. le Président: Le député de Cap-Breton-Richmond-Est souhaite prendre la parole sur le même sujet.

M. David Dingwall (Cap-Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, la députée de Hamilton-Est est actuellement en route pour le nord de l'Ontario, mais

elle m'a fait savoir qu'elle est prête à accepter des excuses à cet égard. Je veux cependant faire remarquer que même si la députée est prête à accepter des excuses pour cet incident particulier, l'affaire dont la Chambre est saisie ne se limite pas à ce simple commentaire. L'enjeu est la façon dont les femmes députées, et même toutes les femmes qui travaillent pour la Chambre des communes, sont traitées par les hommes.

M. le Président: Il se peut très bien que le député ainsi que sa collègue de Hamilton-Est, qui est dans l'impossibilité d'être présente aujourd'hui, souhaitent soulever la question du traitement réservé à une personne ou à un groupe de personnes à la Chambre, mais je crois que ce n'est probablement pas le moment approprié pour le faire. Je demande au député de Cap-Breton-Richmond-Est de conclure ses propos. À mon avis, il convient qu'il prenne la parole au sujet de cet enjeu précis, au nom de la députée de Hamilton-Est.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je conclus donc très brièvement. Comme je vous le signalais hier, j'aimerais que vous écoutiez l'enregistrement. Je vous demande, en votre qualité de Président de la Chambre, d'examiner ce qui s'est produit et de faire une déclaration à la Chambre sur une question très grave, non seulement pour la députée touchée mais, je le pense, pour toutes les femmes.

M. le Président: Je désire rappeler à la Chambre et à tous ceux qui nous écoutent en ce moment qu'il existe en ces lieux une longue et vieille tradition voulant que lorsque quelqu'un qui a commis un écart, se présente devant la Chambre, retire sans équivoque ce qu'il a dit, et s'excuse auprès de la personne qu'il a soit calomniée, soit offensée, et auprès de toute la Chambre, l'affaire s'arrête là.

J'ai indiqué un peu plus tôt que je considérais ce qui s'est passé hier—et je reprends mes propres termes—comme un incident «grave et sérieux». Je pense que presque tous les députés seront d'accord avec moi.